

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU PREMIER FÉVRIER DEUX MIL VINGT TROIS**

L'An deux mil vingt-trois le premier Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/01/2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie (arrivée à 21h08) - HARDOUIN Jean-Pierre - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RIBEIRINHO Valérie - HURTEVENT Jean-Serge - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.  
Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT ABSENTS** : SZYMAN Anaïs qui donne pouvoir à FERNANDES Anne-Sophie, RASPAUD Stéphane qui donne pouvoir à GUEST Iona, DELÉPINE Fabienne qui donne pouvoir à AUCHER Valérie et PASQUALIN Côme.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : DENIS Adèle.

**LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 11 JANVIER 2023 est approuvé.**

Jean-Pierre HARDOUIN précise que le don de 10 000 € de l'Association Cantine (DCM 2023-008), est un acompte, en attendant le montant final à percevoir, à la clôture du compte.

Jean-Serge HURTEVENT précise que ce sont les Communes qui demandent au CPIE de les accompagner dans la réalisation de l'atlas national des biodiversités communales.

**Ajout à l'ordre du Jour :**

IV – Rectification des RESTES A REALISER 2022

**I REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS**

Madame Valérie AUCHER a réalisé des achats en ligne sur amazon.f pour la fête de Noël (jeux à 12,99 € et colle chaude pour 16,99 €) soit un montant total de 29,98 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré en avoir délibéré à main levée, unanimement (16 pour) ;

**ACCEPTE** de rembourser la somme de 29,98 € à Madame Valérie AUCHER.

|   |
|---|
| N° 2023-012 Publiée le 03/02/2023 reçue en Préfecture le 03/02/2023 |
|---|

Madame Anne-Sophie FERNANDES a réalisé des achats à LECLERC drive (alimentation cérémonies) d'un montant de 44,29 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré en avoir délibéré à main levée, unanimement (16 pour) ;

**ACCEPTE** de rembourser la somme de 44,29 € à Madame Anne-Sophie FERNANDES.

|   |
|---|
| N° 2023-013 Publiée le 03/02/2023 reçue en Préfecture le 03/02/2023 |
|---|

Madame Valérie RIBEIRINHO a réalisé des achats chez ACTION (papeterie) d'un montant de 15,63 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré en avoir délibéré à main levée, unanimement (16 pour) ;

**ACCEPTE** de rembourser la somme de 15,63 € à Madame Valérie RIBEIRINHO.

|   |
|---|
| N° 2023-014 Publiée le 03/02/2023 reçue en Préfecture le 03/02/2023 |
|---|

## **II - SOUSCRIPTION LIGNE DE TRESORERIE**

Afin de faire face aux variations de niveau de trésorerie, une consultation d'établissements bancaires a été réalisée, en vue de contracter une ligne de trésorerie (concours de trésorerie, inscrit hors budget dans les comptes financiers de la classe 5 et destiné à la gestion de la trésorerie de la collectivité) pour un montant de 200 000 euros maximum.

Entendu et comparé les deux offres proposées ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité (15 pour, le Maire ne prenant pas part au vote) ;

**DÉCIDE** de signer un contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

Durée : 1 an

Montant : 200 000 €

Taux variable : index de référence + marge sur index

Index de référence : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0,00 %,

A titre indicatif en Décembre 2022 : Euribor 3 mois moyenné du mois de décembre 2022 : 2,063 %, auquel est ajouté une marge de **1,05**.

Soit à ce jour **2,063% + 1,05 = 3,113%**

Commission d'engagement : 300 € 0,15 % du montant total de la ligne avec un minimum de perception de 120 € (prélevée par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat)

- Paiement des intérêts : Chaque trimestre au vu d'un état émis en fonction des montants et durées des débloqués (base 365 jours).
- Mode de tirage et de remboursement : à réception d'une demande écrite de votre part (lettre, télécopie ou courrier électronique), conforme au modèle de « demande d'avis de tirage » ou « demande de remboursement » fourni lors de la signature de la convention.
- Les dates des tirages et des remboursements doivent être positionnés sur des jours ouvrés.
- Chaque avis de tirage ou de remboursement doit nous parvenir 3 jours ouvrés avant la date souhaitée.
- Pas de frais de mise à disposition des fonds
- Versements des fonds via la procédure de crédit d'office auprès du Comptable Public.
- Versement des fonds via la procédure de crédit d'office auprès du Comptable Public.
- Remboursement des fonds via la procédure de débit d'office auprès du Comptable Public.
- Mise en place : Signature d'une convention autorisée par le Conseil Municipal.
- Echéance de la ligne : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé à cette date fait l'objet d'un mouvement automatique de remboursement par la procédure de débit d'office.

**AUTORISE** Monsieur le Maire (ou ses Adjointes délégués aux finances) à signer les pièces afférentes à ce dossier.

N° 2023-015 Publiée le 03/02/2023 reçue en Préfecture le 03/02/2023

### **III - SUBVENTION CHATEAU ISLETTE**

Monsieur le Maire rappelle l'effondrement survenu au Château de l'Islette le 08 Septembre 2022. Les propriétaires font face aux délais et coût de restauration et ont décidé de lancer un appel aux dons par le biais d'une cagnotte en ligne.

Considérant que c'est un monument de CHEILLÉ, il demande aux Conseillers s'ils seraient d'accord pour octroyer une subvention ? (1 contre 4 abstentions/15).

*Affaire à suivre*

### **IV - Rectification des Restes à Réaliser 2022**

Suite aux dernières écritures sur le Budget 2022 et notamment des subventions versées, il est nécessaire de mettre à jour les RAR 2022 en recettes.

| <b>Opération</b> | <b>Libellé</b>   | <b>Dépenses</b>     | <b>Recettes</b>   |
|------------------|--|---------------------|---|
| <b>083</b>       | <b>BATIMENTS COMMUNAUX</b><br>231 – immos en cours constructions   | 432,00 €            |   |
| <b>108</b>       | <b>RÉSEAUX SECS</b><br>2041512 – GFP Bâtiments et installations  | 47 508,50 €         |   |
| <b>110</b>       | <b>VOIRIE</b><br>231 – immos en cours inst techn<br><br>1323 – FDSR 2019/2020 + 2022<br>13461 - DETR 2021 + 2022<br>13248 – CRST 2021<br>13241 - Fonds de concours | 62 426,00 €         | 111 003,00 €<br>59 727,59 €<br>9 700,00 €<br>3 026,00 € |
| <b>115</b>       | <b>ACQUISITIONS FONCIERES</b><br>2111 – Terrains nus   | 5 000,00 €          |   |
|                  |  | <b>115 366,50 €</b> | <b>183 456,59 €</b>                                     |

Le Conseil Municipal, après délibéré en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité (16 pour) ;

**APPROUVE** ce nouvel état des restes à réaliser 2022

**ANNULE** la délibération n°2023-007

N° 2023-016 Publiée le 03/02/2023 reçue en Préfecture le 03/02/2023

*Arrivée de Anne-Sophie FERNANDES à 21h08*

### **V - DÉCISIONS DU MAIRE**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

- 1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un

montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

18/01/2023 : IDRASPECTION : 95 € + 1,15 €/ml (inspection vidéo pluvial)

18/01/2023 : CMA : 1 343,62 € (groupe électrogène + Karcher)

N° 2023-017 Publiée le 03/02/2023 reçue en Préfecture le 03/02/2023

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Projets communaux**

Monsieur le Maire rappelle les projets communaux inscrits au CRST 2020-2026

1. Requalification de la Traverse (*reste la tranche 3 en 2023*)
2. Création de deux aires de Jeux (*réalisée en 2021*)
3. Réfection toiture de la grange au Bourg (*faite en 2022*)
4. Entretien ouvrages d'Art pont de la Rémonière (*étude CEREMA en cours*)
5. Réfection de la Voirie Communale (*100 000 € de travaux /an*)
6. Sécurisation de l'enceinte du Groupe Scolaire (*en stand-by*)
7. Réfection parvis et parking du Groupe Scolaire (*étude en cours*)
8. Réfection cour de la Maternelle (*étude en cours*)
9. Création « Poumon Vert » (*en cours de réalisation*)
10. WC public à La Chapelle St Blaise (*étude des devis en cours*) et réalisation en 2022 de l'Espace Chatry.
11. Mise en place portique Chemin de la Prairie (*réalisée en 2021*)
12. Self et vestiaire au Restaurant Scolaire (*des investissements autres (cellule refroidissement, extracteur d'air, chambre froide, réfrigérateur, matériels ont été réalisés en 2021 et 2022)*)
13. Aménagements circulation partagée rue du Vieux Chêne (*soumis à l'avis du STA*)
14. Parcours Santé ou Fitness
15. Réfection City Stade (*changement fonds butts fixes en 2021 reste le sol*)
16. Aire de covoiturage
17. Atelier Municipal (réaménagement). *Porte changée en 2022*
18. Réfection ancienne classe (*maçonnerie faite en 2019*) et square ancienne école
19. Réhabilitation local associatif ancienne école derrière mairie
20. Terrains pétanque éclairage (*fait*) et couverture (*en projet par l'Association*)
21. Liaison douce Azay-Cheillé

### **Présentation projets 2023**

Monsieur le Maire présente les principales opérations 2023 :

- Requalification de la Traverse – Tranche 3, modifiée (trottoirs noirs rue de Saché, retrait de la rue de l'école, conservation du parvis de la mairie, rattachement du pluvial de la rue de la Rabière au réseau rue de Chinon, des arbres en moins (trop de réseaux souterrains) et allongement du projet jusqu'au plateau surélevé rue de Saché.
- Réfection Cour Maternelle – étude pour une végétalisation (réunion avec le CAUE 37 demain 02/02)
- Remaniement Parking Groupe Scolaire – à l'étude avec l'ADAC 37
- Terrain du Bourg en attente de l'avis de la SAFER pour finaliser l'acquisition. Prairie qui servira de parking ponctuel pour les fêtes après sécurisation (fossé, clôture) prévoir des stationnements de chaque côté pour le cimetière.
- Poumon Vert - Espace vert entre le parking du Pôle Social et la Station d'Épuration où seront installées des tables de pique-nique et plantés des arbres fruitiers. Des

places de parking seront réalisées de chaque côté de la voie (liaison Pôle social / station d'épuration) boucle permettant aux Poids Lourds de faire demi-tour, le tout avec éclairage public autonome.

- WC Publics à la Chapelle St Blaise - bloc autonome et automatique qui sera implanté sur la Place face au Pôle Social dans l'alignement des containers.

## **INFOS**

Monsieur le Maire annonce au Conseil :

- la recherche pour dépôts communaux de terre végétale (terrain au Peu) (*à réfléchir*)
- une proposition de « don » de deux terrains à la Tacconnière et à la Gaillarderie
- l'organisation de la Saint Didier de la Poule Couasse le 20 mai
- une demande d'achat de la parcelle ZE 63 au Champ vert. *Non*
- la relance des devis changement ampoules, filtres UV, volet roulant groupe scolaire
- les devis des arbres pour la forêt des naissances. *Ok (317,96 + 103 €)*

### **COMPTE RENDU COMMISSION VOIRIE**

Le comité est convoqué le 24 décembre à 8h30

L'ordre du jour est établi comme suit

#### **POUMONT VERT**

Une esquisse du projet est présentée.

Il s'en suit une discussion sur la place d'un dépôt de stockage des matériaux pour les agents et une préférence pour des stationnements en bataille plutôt qu'en épis

Faire nettoyer les abords de notre local et enlever les pierres.

#### **GOUTTIERE de Mme RAGUENEAU**

Le raccordement effectué par Eurovia n'est pas un chef d'œuvre de style mais il est semblable à l'ensemble des travaux effectués dans ce domaine.

#### **CHEMIN DE LA ROUSSELIERE**

Terminer les fossés et évacuer la terre.

Faire faire un enduit bi-couches à TPPL sur la traversée de la route

#### **CHEMIN DE RIVARENNES**

Un exploitant forestier se plaint de l'état du chemin qui mène à son exploitation

Le Maire autorise le propriétaire à le remettre en état après accord de l'ONF

#### **IMPASSE DES VALLÉES**

Trous à boucher avec de l'enrobé à froid

Prévoir au budget PATA

Etudier un renforcement du bas côté avant arrivée chez Mme FONTAINE

#### **MARQUAGE PLACE DE STATIONNEMENT**

Il est étudié la possibilité d'effectuer des marquages pour stationnement dans le prolongement de la station de taxi.

La commission émet un avis favorable à condition que la place chevauchent le C51 de 30 à 50 côté habitation 200 à 250 cm côté rue.

#### **ROUTE DE LA HERPINIERE**

Au niveau du pont, des désordres sont apparus au niveau du pont. Le revêtement du dalleau est cassé sur 50 cm environ.

La réparation sera effectuée par nos agents

#### **LE RANG DU BOIS**

Une tête de buse endommagée est à refaire

Ces travaux seront effectués par nos agents

#### **BUSAGE TARQUIS**

La commission prend acte qu'il manque un collecteur qui doit être fourni par Mr TARQUIS et posé par nos agents

**TRANCHÉE SOUS PERDRIAU**

Une tranchée a été effectuée par Mr HARDY mais son remblaiement n'ayant pas été mis en place dans les règles de l'art une dépression s'est formée.  
Il faut intervenir auprès de Mr HARDY afin qu'il reprenne cet ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30

**TOUR DE TABLE**

**Iona GUEST** annonce l'initiative « Fond vert » du PNR où pourraient être inscrits ; la forêt des naissances, les haies, la végétalisation cour d'école et le jardin partagé.  
transmet le sujet d'**Anaïs SZYMAN** Famille Rurales organise un weekend Associatif les 1 et 2 Avril à la Salle Polyvalente. Des ateliers ; maison plus saine (création de produits ménagers maisons) aquarium du SAVI, expo du CPIE, travaux participatifs de l'APE. Ce serait aussi l'occasion d'inaugurer la Forêt des Naissances.

**Marc BADILLER** annonce l'avancement des travaux au 22 rue de Chinon, il a demandé des devis pour changer les fenêtres et pense condamner la porte et l'entrée se ferait côté Pole Social. *Arrêter une décision et déposer une Déclaration Préalable.*

**Adèle DENIS** demande un porte-manteaux pour la salle du Conseil où se réunissent les Amis du Vieux Chêne ainsi qu'une rampe côté parvis devant la mairie. *Il y a un accès plain-pied sur le côté de la mairie, il faudrait aussi des rampes pour les marches parking/venelle derrière mairie.*

**Anne-Sophie FERNANDES** rappelle la conférence/débat sur l'Impératrice Eugénie, le 8 mars prochain, à l'occasion de la Journée du Droit de la Femme, à la salle du Bourg.

**Damien VANWATERLOO** demande s'il y aura des bornes au passage piéton au coin de l'ancienne cabine téléphonique comme coté Café ? *on y réfléchira, pour info 6 posées sur 11 prévues.*

**Jean-Serge HURTEVENT** demande :

- s'il y a eu d'autres réunions d'Adjoints depuis décembre ? *oui pour la préparation des Vœux.*
- quand sera changée la lunette des wc (salle du Conseil) *Achetée vendredi ça ne saurait tarder*

**Jean-Pierre HARDOUIN** demande le choix des essences d'arbres pour le Poumon Vert. *Aulnes, érables et fruitiers.*

**Fabien BARREAU** annonce que 20 familles (37 personnes) étaient présentes, dimanche à l'accueil des nouveaux habitants, avec présentation de la Commune et chaque famille donnant les motivations de leur venue.

Prochaine réunion le **01 Mars 2023**

**Délibérations prises le 01/02/2023**

|          |  |
|----------|--|
| 2023-012 | REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS            |
| 2023-013 | REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS            |
| 2023-014 | REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS            |
| 2023-015 | SOUSCRIPTION LIGNE DE TRESORERIE         |
| 2023-016 | Rectification des Restes à Réaliser 2022 |
| 2023-017 | DÉCISIONS DU MAIRE                       |

Signatures

|                                  |                          |                                 |                     |
|----------------------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------------|
| <b>BARREAU<br/>Fabien</b>        |                          | <b>PARMENTIER<br/>Rodolphe</b>  |                     |
| <b>BABIN<br/>Sophie</b>          |                          | <b>GUEST<br/>Iona</b>           |                     |
| <b>BADILLER<br/>Marc</b>         |                          | <b>RIBEIRINHO<br/>Valérie</b>   |                     |
| <b>FERNANDES<br/>Anne-Sophie</b> |                          | <b>RASPAUD<br/>Stéphane</b>     | pouvoir à I. GUEST  |
| <b>HARDOUIN<br/>Jean-Pierre</b>  |                          | <b>PASQUALIN<br/>Côme</b>       | ABSENT              |
| <b>SZYMAN<br/>Anais</b>          | pouvoir à A-S. FERNANDES | <b>HURTEVENT<br/>Jean-Serge</b> |                     |
| <b>MENEAU<br/>Jean-Claude</b>    |                          | <b>DELÉPINE<br/>Fabienne</b>    | pouvoir à V. AUCHER |
| <b>DENIS<br/>Adèle</b>           |                          | <b>AUCHER<br/>Valérie</b>       |                     |
| <b>LÉON<br/>Martine</b>          |                          | <b>VANWATERLOO<br/>Damien</b>   |                     |
| <b>NOBILEAU<br/>Jean</b>         |                          |                                 |                     |